

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
10 MAI 2016 à 20h00
ORDRE DU JOUR**

- 1 - Lecture et adoption de l'ordre du jour.
- 2 - Correspondance depuis la séance ordinaire du 2 mai 2016 et dépôt aux archives.
- 3 - Demande d'une subvention à Mme Julie Boulet, députée de Lavolette, Ministre du Tourisme et Responsable de la Mauricie pour des travaux de voirie locale.
- 4 - Parution d'une publicité dans Le Nouvelliste dans le cahier portant sur la M.R.C. de Mékinac et ses municipalités.
- 5 - Demande d'une aide financière à la Caisse populaire de Ste-Thècle-St-Adelphe pour la conception d'un nouveau site Internet dans la municipalité et l'installation d'équipements pour le panneau électronique.
- 6 - Demande d'une aide financière à la M.R.C. de Mékinac dans le cadre du Fonds F.D.T. pour la conception d'un nouveau site Internet dans la municipalité.
- 7 - Demande d'une aide financière à la M.R.C. de Mékinac dans le cadre du Fonds F.D.T. pour l'achat de bornes électriques et des équipements accessoires.
- 8 - Prêt gratuit de la salle municipale pour une activité d'après-bal des étudiants(es) de l'école secondaire de Paul-Le-Jeune.
- 9 - Nouvelle tarification pour les services nécessitant le véhicule transporteur d'eau INTER 1987.
- 10 - Appui à la pétition préparée par M. Jacques Marchildon demandant la fourniture d'un meilleur service de téléphonie cellulaire sur le territoire de Saint-Adelphe.
- 11 - Suivi du dossier cadénassage du drain d'égout sanitaire situé près de la caserne.
- 12 - Hommage à Madame Marie-Pierre Maurais de l'Entreprise Boréalix inc., lauréate régionale au concours entrepreneurial Défi OSEntreprendre
- 13 - Engagement d'un étudiant
- 14 - VARIA :
- 15 - Période de questions
- 16 - Levée de l'assemblée

Daniel Bacon, directeur général

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe, tenue le dixième jour de mai de l'an 2016, à 20h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

À laquelle étaient présentes et présents: mesdames les conseillère Bernita Tétrault, Line Lapointe, Messieurs les conseillers Léon Gagnon, Michel Denis et Jean Baillargeon, siégeant sous la présidence de son Honneur le maire monsieur Paul Labranche.

Absence motivée de Monsieur le conseiller Mario Montambault.

Aucun contribuable n'assiste à la rencontre.

Ouverture de l'assemblée à 20 h 11.

2016-05-112 **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par madame la conseillère Line Lapointe

Appuyé par monsieur le conseiller Léon Gagnon

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe accepte l'ordre du jour tel que présenté par monsieur le maire.

Adopté

Lecture de la correspondance reçue depuis la séance ordinaire du 2 mai 2016 et dépôt aux archives

Julie Boulet députée: Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal, demande de faire connaître les projets de voirie retenus par la municipalité pour l'année en cours.

Le Nouvelliste: Offre de publicité dans le cahier spécial sur Mékinac qui paraîtra le 3 juin prochain.

2016-05-113 Dépôt de la correspondance aux archives

Il est proposé par madame la conseillère Line Lapointe

Appuyé par madame la conseillère Bernita Tétrault

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe accepte le dépôt aux archives de la correspondance présentée par le directeur général / secrétaire-trésorier.

Adopté

2016-05-114 Demande d'une subvention à Mme Julie Boulet, députée de Laviolette, Ministre du Tourisme et Responsable de la Mauricie pour des travaux de voirie locale (Programme PAARM)

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Adelphe doit effectuer des travaux de voirie dans les rangs Haut-St-Émile, Saint-Pie, Price et Route du-Lac-Pierre-Paul, consistant en :

du rechargement en gravier, creusage et reprofilage de fossés, pose et réparation de ponceaux et réfection d'accotements;

CONSIDÉRANT que le coût total des travaux est estimé à 100 000 \$.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Léon Gagnon

Appuyé par madame la conseillère Bernita Tétrault

Et résolu :

Que le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante comme si au long reproduit.

Que la Municipalité de Saint-Adelphe demande une aide financière au montant de 65 000 \$ à Madame Julie Boulet députée de Laviolette, dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM).

Que la Municipalité de St-Adelphe est disposée à contribuer pour un montant de 35 000\$.

Adopté

2016-05-115 Parution d'une publicité dans le cahier spécial portant sur la M.R.C. de Mékinac et ses municipalités et publié par Le Nouvelliste

CONSIDÉRANT que le journal Le Nouvelliste publiera une section spéciale sur la MRC de Mékinac, dans son édition régulière du vendredi 3 juin 2016, donnant l'opportunité aux municipalités de faire la promotion de leurs produits et services;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Adelphe y voit une belle occasion de faire connaître sa politique d'aide financière aux entreprises manufacturières et de services, ainsi que ses programmes de revitalisation, d'accès à la propriété et de soutien à l'investissement, concernant la possibilité d'un remboursement de la taxe foncière générale à 100 %, pendant 5 ans (Règl. 2009-261, 2012-278 et 2015-291);

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Léon Gagnon

Appuyé par madame la conseillère Line Lapointe

Et résolu :

Que la Municipalité de St-Adelphe fasse paraître une publicité couleur dans le journal *Le Nouvelliste* pour l'édition du 3 juin 2016, selon un format de 1/5^e de page (6,04" X 3,86") au coût de 639 \$ + taxes.

Adopté

2016-05-116 Demande d'une aide financière à la Caisse populaire de Ste-Thècle-St-Adelphe pour la conception d'un nouveau site Internet et pour l'achat d'accessoires pour le panneau électronique de la municipalité.

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Adelphe doit procéder à la conception d'un nouveau site Internet, compte tenu que le Webmestre Monsieur Yves Couffin,

doit quitter ses fonctions pour des raisons personnelles, dont un déménagement à l'extérieur du pays;

CONSIDÉRANT que le site actuel a été conçu par M. Couffin et qu'il s'agit d'une création personnelle, avec des spécifications techniques très complexes qui réclament des connaissances particulières et l'installation de très nombreux programmes;

CONSIDÉRANT que la susdite Municipalité doit également procéder à l'achat d'accessoires pour le panneau électronique afin de permettre une programmation à distance, ce qui n'est pas le cas présentement;

CONSIDÉRANT que la susdite municipalité défraie des coûts récurrents de 110 \$ par mois, soit 1 320 \$ annuellement pour la gestion de ses communications électroniques (site Web et panneau électronique);

CONSIDÉRANT que la Municipalité a demandé des soumissions et qu'il en coûterait 12 539 \$ avec taxes pour la conception d'un nouveau site optimisé, ainsi que pour l'installation de nouveaux équipements permettant la programmation à distance du panneau électronique;

CONSIDÉRANT que toutes les municipalités de Mékinac et les organismes régionaux peuvent afficher sur notre panneau électronique, leurs différentes activités publiques et municipales;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame la conseillère Bernita Tétrault

Appuyé par monsieur le conseiller Michel Denis

Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe demande une aide financière au montant de 8000\$ à la Caisse populaire de Ste-Thècle-St-Adelphe pour la conception d'un nouveau site Internet optimisé, ainsi que pour l'installation de nouveaux équipements permettant la programmation à distance du panneau électronique;

Qu'en échange de cette contribution, la Municipalité s'engage à faire la promotion de la Caisse populaire de Ste-Thècle-St-Adelphe dans son journal municipal et sur son Site Internet.

Adopté

2016-05-117 Demande d'une aide financière à la M.R.C. de Mékinac dans le cadre du Fonds F.D.T. pour la conception d'un nouveau site Internet dans la municipalité et pour l'achat d'accessoires pour le panneau électronique de la municipalité.

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Adelphe doit procéder à la conception d'un nouveau site Internet, compte tenu que le Webmestre Monsieur Yves Couffin, doit quitter ses fonctions pour des raisons personnelles, dont un déménagement à l'extérieur du pays;

CONSIDÉRANT que le site actuel a été conçu par M. Couffin et qu'il s'agit d'une création personnelle, avec des spécifications techniques très complexes qui réclament des connaissances particulières et l'installation de très nombreux programmes;

CONSIDÉRANT que la susdite Municipalité doit également procéder à l'achat d'accessoires pour le panneau électronique afin de permettre une programmation à distance, ce qui n'est pas le cas présentement;

CONSIDÉRANT que la susdite municipalité défraie des coûts récurrents de 110 \$ par mois, soit 1 320 \$ annuellement pour la gestion de ses communications électroniques (site Web et panneau électronique);

CONSIDÉRANT que la Municipalité a demandé des soumissions et qu'il en coûterait 12 539\$ avec taxes pour la conception d'un nouveau site optimisé, ainsi que pour l'installation de nouveaux équipements permettant la programmation à distance du panneau électronique;

CONSIDÉRANT que toutes les municipalités de Mékinac et les organismes régionaux peuvent afficher sur notre panneau électronique, leurs différentes activités publiques et municipales;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Léon Gagnon

Appuyé par monsieur le conseiller Michel Denis

Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe demande une aide financière à la M.R.C. de Mékinac dans le cadre du Programme Fonds F.D.T. pour la conception d'un nouveau

site Internet optimisé, ainsi que pour l'installation de nouveaux équipements permettant la programmation à distance du panneau électronique.

Que la susdite Municipalité est disposée à défrayer le montant restant selon les critères du Fonds F.D.T.

Qu'en échange de cette contribution, la Municipalité s'engage à faire la promotion de la M.R.C. de Mékinac dans son journal municipal et sur son site Internet.

Adopté

2016-05-118 Demande d'une aide financière à la M.R.C. de Mékinac dans le cadre du Fonds F.D.T. pour l'achat de bornes électriques.

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Adelphe a préparé un projet pour l'acquisition de 3 bornes de recharge électrique pour véhicules dans le cadre du Programme Roulez électrique.com;

CONSIDÉRANT que le réseau de recharge de bornes électriques est en pleine expansion au Québec et qu'il y a de plus en plus de propriétaires de véhicules électriques dans notre municipalité;

CONSIDÉRANT qu'il serait opportun d'accommoder nos citoyens et ceux qui viennent de l'extérieur avec ce type de bornes;

CONSIDÉRANT que l'installation de bornes électriques réduit les gaz à effet de serre et contribue à un environnement plus sain et qu'une telle initiative s'inscrit dans le Programme Fonds municipal vert du Gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT que TESLA offre une subvention de 2 000 \$ U.S. à notre municipalité pour les frais d'installation de 3 bornes dans le périmètre urbain ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame la conseillère Bernita Tétrault

Appuyé par madame la conseillère Line Lapointe

Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe demande une aide financière à la M.R.C. de Mékinac dans le cadre du Programme Fonds F.D.T. pour l'achat de 3 bornes électriques, ainsi que les accessoires nécessaires à leur bon fonctionnement.

Que la Municipalité est disposée à défrayer le montant restant selon les critères du Fonds F.D.T.

Qu'en échange de cette contribution, la Municipalité s'engage à faire la promotion de la M.R.C. de Mékinac dans son journal municipal et sur son Site Internet.

Adopté

2016-05-119 Refus de prêter gratuitement la salle municipale pour une activité d'après-bal des étudiants(es) de l'école secondaire de Paul-Le-Jeune

CONSIDÉRANT la demande écrite faite par Hubert Dessureault étudiant, pour le prêt gratuit de la salle municipale de Saint-Adelphe, dans le but de tenir une activité d'après-bal des finissant/es de l'école secondaire Paul-Le-Jeune, qui aura lieu le 26 juin 2016;

CONSIDÉRANT qu'aucun parent des étudiants n'est disposé à prendre la responsabilité de la salle municipale durant toute la soirée;

CONSIDÉRANT la capacité de la salle qui est limitée à 120 personnes;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Léon Gagnon

Appuyé par monsieur le conseiller Jean Baillargeon

Et résolu :

Que pour les motifs mentionnés dans le préambule, la Municipalité de Saint-Adelphe ne peut prêter la salle municipale pour l'activité d'après-bal des finissant/es de l'école secondaire Paul-Le-Jeune.

Adopté

2016-05-120 Nouvelle tarification pour le service de transport d'eau avec le véhicule INTER 1987 et pour la vente d'eau sur borne fontaine

Il est proposé par madame la conseillère Bernita Tétrault
Appuyé par monsieur le conseiller Léon Gagnon
Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe fixe le tarif à imposer pour le service de transport d'eau du camion Inter 1987 (coût de l'eau et frais de transport), comme suit :

Tarif pour Saint-Adelphe:

Sur le réseau aqueduc sans camion

50 \$ (incluant la vente d'eau et les honoraires du pompier)

Hors réseau aqueduc:

90 \$/hre versé à la personne qualifiée pour la conduite du camion incluant honoraires et frais de déplacement du camion.

25 \$ pour chaque citerne de 2 800 gallons ou fraction de citerne.

Qu'une sortie sera facturée pour un minimum d'une heure.

Tarif extérieur de Saint-Adelphe:

125 \$/hre versé à la personne qualifiée pour la conduite du camion incluant honoraires et frais de déplacement du camion.

50 \$ pour chaque citerne de 2 800 gallons ou fraction de citerne.

Qu'une sortie sera facturée pour un minimum d'une heure.

Adopté

2016-05-121 Appui à la pétition préparée par M. Jacques Marchildon demandant la fourniture d'un meilleur service de téléphonie cellulaire sur le territoire de Saint-Adelphe

CONSIDÉRANT que le cellulaire est un service essentiel pour la sécurité de la population et qu'en situation d'urgence, le service 9-1-1, payé par les abonnés d'un service téléphonique, devrait être accessible en tout temps;

CONSIDÉRANT que le service de téléphonie cellulaire est important pour le développement économique de notre territoire ;

CONSIDÉRANT qu'à Saint-Adelphe, la couverture de téléphonie sans fil est très limitée, voire inexistante à maints endroits dans la municipalité;

CONSIDÉRANT la demande faite à TELUS en avril 2015 par la susdite municipalité, pour l'installation d'antennes dans le but d'amplifier le réseau de téléphonie cellulaire sur son territoire (résolution no 2015-04-85) ;

CONSIDÉRANT que depuis avril 2015, après plusieurs tentatives faites par le directeur général de la municipalité M. Daniel Bacon, dans le but de rejoindre l'autorité responsable des tours de télécommunication de TELUS Mobilité, il n'y a eu aucun développement concernant notre demande;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame la conseillère Line Lapointe
Appuyé par madame la conseillère Bernita Tétrault
et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe appuie la pétition visant à obtenir une meilleure couverture de téléphonie mobile à Saint-Adelphe.

Qu'un original de la présente résolution soit transmis à TELUS.

Adopté

2016-05-122 Suivi du dossier concernant le drain d'égout sanitaire situé près de la caserne et annulation de la résolution 2016-03-46

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Adelphe a adopté la résolution 2016-03-46, concernant l'installation d'un cadenas au drain d'égout sanitaire situé près de la caserne de pompiers, là où un service de vidange des cabinets de toilettes des VR est offert aux utilisateurs de Saint-Adelphe;

CONSIDÉRANT que des propriétaires de VR de l'extérieur de Saint-Adelphe utilisent également le drain d'égout sanitaire;

CONSIDÉRANT que de l'avis de M. Dany Lapointe inspecteur municipal et ce, après validation auprès de différentes firmes dont Pluritec et EnviroNeptune, cette procédure

d'installer un cadenas avait été envisagée puisqu'à chaque année, à des périodes précises, les résultats d'analyses des eaux usées au bassin d'assainissement dépassent les normes environnementales édictées par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et selon la municipalité, ils auraient un lien direct avec le début et la fin de la saison du camping, puisqu'en plus des résidents de Saint-Adelphe, des propriétaires de VR de l'extérieur utilisent ce service;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Adelphe a l'obligation de découvrir la cause de la non-conformité des analyses d'eau usées à certaines périodes de l'année;

CONSIDÉRANT qu'un rapport rédigé par M. François Mc Murray directeur de la Firme Environnement M.C.M Inc., établissait des recommandations afin de mettre en œuvre un plan d'actions visant l'atteinte des normes du susdit ministère;

CONSIDÉRANT qu'une rencontre s'est tenue le vendredi 6 mai à Saint-Adelphe où étaient présents Messieurs Dany Lapointe, Paul Labranche et François Mc Murray, afin d'avoir une autre opinion concernant la problématique de l'atteinte des normes acceptées par le susdit ministère;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Léon Gagnon

Appuyé par monsieur le conseiller Michel Denis

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe annule la résolution 2016-03-46 et la remplace par la présente.

Que pour tenter de trouver le problème des résultats d'eaux usées non conformes à certaines périodes de l'année, la municipalité:

Mette en place un système de contrôle de l'accès au point de vidange.

Mette en place une rampe d'aération dans le couloir potentiel de court-circuitage hydraulique de la cellule n°1.

Augmente le nombre d'analyses des coliformes fécaux à l'effluent.

Réalise une mesure des accumulations de boues dans la cellule n°3.

Adopté

2016-05-123 Hommage à Madame Marie-Pierre Maurais de l'Entreprise Boréalix inc., lauréate régionale au concours entrepreneurial Défi OSE entreprendre

CONSIDÉRANT que l'entreprise Boréalix inc. de Saint-Adelphe a obtenu un premier prix dans le cadre du 18^e Défi OSEntreprendre, puisqu'elle s'est distinguée dans la catégorie *Transformation, production et exploitation*;

CONSIDÉRANT que les lauréats du premier prix de chacune des 17 catégories de la Mauricie se rendront à l'ultime étape qui réunira les gagnants/es de toutes les régions et ce, le 16 juin prochain, à Québec;

EN CONSÉQUENCE :

Il est résolu à l'unanimité :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe félicite madame Marie-Pierre Maurais pour le premier Prix qu'elle s'est mérité avec son entreprise *Boréalix inc.* lors de la remise des lauréats régionaux du concours entrepreneurial du 18^e Défi OSEntreprendre et lui souhaite le meilleur des succès au concours qui réunira les gagnant/es de toutes les régions à l'échelon national, le 16 juin prochain.

Adopté

2016-05-124 Offre d'emploi d'été pour un/e étudiant(e) en collaboration avec Emploi et Développement social Canada

CONSIDÉRANT que la Municipalité de St-Adelphe veut offrir un emploi d'été d'une durée de 8 semaines, à raison de 35 heures /semaine à un(e) étudiant/e en recherche d'emploi;

CONSIDÉRANT qu'*Emploi et Développement social Canada*, dans le cadre du Programme Emplois d'été Canada 2016, contribue pour un montant de 5,38 \$/hre pour cet emploi, soit la ½ du salaire minimum.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Léon Gagnon

Appuyé par madame la conseillère Line Lapointe

Et-résolu :

Que la Municipalité de St-Adelphe procède à l'engagement d'un/e « journalier(ère) saisonnier(ère) » et s'engage à verser l'autre moitié du salaire minimum de 5,38 \$/hre, avec les avantages sociaux.

Que le Maire M. Paul Labranche et le Directeur général M. Daniel Bacon soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de St-Adelphe les documents relatifs à cet offre d'emploi avec *Emploi et Développement social Canada*.

Adopté

2016-05-124 **Levée de l'assemblée à 22 h 02**

Il est proposé par monsieur le conseiller Léon Gagnon que la séance soit levée.

Paul Labranche, maire

Daniel Bacon, Dir. général, Sec.-trés.
